

Pôle communication

Mercredi 19 janvier 2022



Évolution des mesures d'isolement

La circulation du variant Omicron qui a pour conséquence l'augmentation importante du taux de l'incidence cumulée, en nette accélération depuis la mi-janvier, justifie la mise en place par la direction des affaires sanitaires et sociales de nouvelles mesures d'isolement en cas de contamination.

Depuis l'apparition de cas positifs au variant Omicron, la situation épidémiologique s'aggrave. La hausse significative du taux d'incidence cumulé sur sept jours – qui est passé de 130 à 380 en une semaine – est révélatrice de la propagation du variant Omicron qui continue de cohabiter avec le variant Delta. Ce dernier ne représente déjà plus que 50 % des criblages effectués.

Les investigations menées sur les cas positifs Omicron révèlent que pour l'essentiel les contaminations se sont produites à l'occasion de réunions de famille, de repas entre collègues ou de séjours entre amis, depuis le début de l'année. En témoigne la hausse des signalements de clusters en collectivité et en entreprise depuis la semaine du 10 janvier, avec plus de 28 accompagnements réalisés par la DASS. D'ici deux à trois semaines, ce nouveau variant sera sans doute prédominant dans l'ensemble de la population contaminée.

Autre preuve de la diffusion du variant Omicron : des cas sont relevés dans plusieurs communes du pays. La nouvelle vague en cours devrait atteindre un pic dans les prochaines semaines.

Entrée en phase 3

L'explosion des cas telle qu'elle est prévue oblige à certaines adaptations des règles de confinement qui entreront en vigueur dès le lundi 24 janvier.

La phase qui s'achève, phase de début de circulation du virus, imposait un isolement de dix jours à toutes les personnes contaminées, à compter des premiers symptômes – ou du test positif –, suivi d'une période d'application stricte des gestes barrière pendant sept jours après l'isolement. Le test à l'issue de l'isolement n'était pas nécessaire. Le personnel de santé en établissement et les personnes vaccinées pouvaient être dispensés d'isolement pour raison professionnelle.

L'entrée en phase 3, phase de circulation intense du virus dans la population, s'accompagne de

certaines ajustements qui se justifient par l'envolée prévisible du nombre de cas. L'objectif est de minimiser l'absentéisme et de permettre aux entreprises de poursuivre leurs activités.

À partir de lundi, cette période d'isolement des cas positifs pourra être réduite à sept jours pour tous les vaccinés. Il peut être réduit à cinq jours en l'absence de symptômes depuis 48 heures et si le test à cinq jours est négatif. Les travailleurs des secteurs prioritaires ou essentiels et les personnes vaccinées totalement asymptomatiques peuvent obtenir une dérogation exceptionnelle pour leur permettre de travailler si les conditions le permettent. Hors du temps de travail, l'isolement est requis.

Les personnes non vaccinées ou ayant un schéma incomplet devront continuer de respecter le protocole d'isolement de dix jours, avec une réduction à sept jours en cas de test négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures. Aucune dérogation n'est possible.

Les enfants de moins de 12 ans sont soumis à un isolement de sept jours, sans test à l'issue. La levée de l'isolement est possible au cinquième jour en cas de test négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.

Toutes les personnes devront respecter une période de sept jours de mesures barrière strictes après leur temps d'isolement.

Concernant les « personnes contact à risque de transmission » : le temps d'isolement est de sept jours pour les non-vaccinés (avec test initial et test à 7 jours). Les autres, vaccinés et enfants de moins de 12 ans, ne sont pas soumis à la quarantaine. Ils doivent en revanche réaliser trois tests : un test initial, un autotest à deux jours puis un autotest à quatre jours, en appliquant strictement les gestes barrière. Les autotests doivent être confirmés s'ils sont positifs.

Phase	Situation	Statut	Cas positif	Dérogations exceptionnelles à l'isolement des cas positifs pendant le temps de travail	Personnes contact à risque de transmission
Phase 3	Circulation intense du virus en population	Vaccinés	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement 7 jours, puis 7 jours de mesures barrières strictes • Pas de test à l'issue • Levée d'isolement possible à J5, si : <ul style="list-style-type: none"> → pas de signe depuis 48 h → test à J5 négatif 	<ul style="list-style-type: none"> • Seulement si <ul style="list-style-type: none"> → travailleurs prioritaires ou essentiels → asymptomatiques (pas de signe respiratoire) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de quarantaine • Mesures barrières strictes • Télétravail si possible • Test initial, puis autotest à J2 et J4 du dernier risque (à confirmer si positif)
		Non vaccinés ou schéma incomplet	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement 10 jours, puis 7 jours de mesures barrières strictes • Pas de test à l'issue • Levée d'isolement possible à J7, si : <ul style="list-style-type: none"> → pas de signe depuis 48 h → test à J7 négatif 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune dérogation possible 	<ul style="list-style-type: none"> • Quarantaine 7 jours, à compter du dernier risque • Test initial, puis à J7 • Sortie de quarantaine si test de J7 négatif • Télétravail si possible
		Enfants < 12 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement 7 jours, puis 7 jours de mesures barrières strictes • Pas de test à l'issue • Levée d'isolement possible à J5, si : <ul style="list-style-type: none"> → pas de signe depuis 48 h → test à J5 négatif 	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de quarantaine • Mesures barrières strictes • Test initial, puis autotest à J2 et J4 du dernier risque (à confirmer si positif)

Stratégie vaccinale

Face au variant Omicron, l'enjeu est de convaincre les personnes les plus fragiles de se faire vacciner pour éviter décès et hospitalisations : 4 210 Calédoniens de plus de 65 ans (sur 31 723) ne sont toujours pas vaccinés. Le reste de la population, bien que moins fragile, est également appelée à se faire vacciner pour freiner la contamination et éviter le pic de saturation du service de

réanimation qui provoquerait de nouvelles limitations de circulation du type confinement ou couvre-feu. 8 080 adolescents de 12 à 17 ans (sur 24 643) et surtout 35 906 adultes de plus de 18 ans (sur 206 757) restent à vacciner. La vaccination ou la dose de rappel sont également recommandées pour les femmes enceintes dès le premier trimestre de grossesse. La vaccination des enfants mise en place depuis le 10 janvier doit également permettre de préparer une rentrée sereine pour les parents qui le souhaitent.

Le respect des mesures barrière est essentiel dans cette période d'accélération : port du masque, lavage des mains, distanciation sociale, désinfection des surfaces, aération des pièces. La DASS attire l'attention sur le risque majeur de transmission en collectivité : le port du masque est impératif, surtout à l'intérieur, dans un espace fermé. Les moments d'échanges entre amis ou entre collègues sont les plus à risque en l'absence de masque : pour manger, boire, fumer en groupe, il faut absolument privilégier un espace extérieur.

* *

*